



39^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Genève, le 19 septembre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse se félicite du rapport sur la cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Nous saluons les efforts déployés par la Présidence pour le bon déroulement de cette session et la manière transparente avec laquelle elle a mené les négociations.

La Suisse soutient les droits des paysans et des paysannes, en Suisse et dans le monde entier. Dans ce contexte, il nous semble crucial que les instruments déjà existants soient appliqués. En complément, nous avons participé activement à l'élaboration de la déclaration car nous sommes convaincus qu'elle pourra constituer un pas crucial dans la lutte contre les inégalités, la pauvreté, la faim et la malnutrition.

Les négociations étaient constructives grâce à la flexibilité démontrée par les Etats et la société civile. Ceci a permis de finaliser un processus remarquable et significatif. La Suisse est-elle *entièrement* satisfaite du résultat ? *Toutes* nos propositions ont-elles été reprises ? Non, bien entendu. Ce n'est pas toujours le langage que nous préférons qui a été retenu dans le document final qui sera adopté par le Conseil la semaine prochaine. Le texte final contient certaines dispositions problématiques que la Suisse interprètera conformément au droit national et international. Il s'agit de la nature des négociations multilatérales.

Néanmoins, la Suisse est de l'avis que le résultat du processus est positif et équilibré. La Suisse reviendra en détail sur sa position lors de l'adoption de cette résolution la semaine prochaine.

Je vous remercie de votre attention.